Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260922-DB_2026_25-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-25

Date de convocation : 4 septembre 2026

Date d'affichage : 21 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six,
Le 10 septembre à dix-huit heures,

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (17) : Isabelle BOULZENNEC, Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Alexandra FRAYSSE, Aurore GINOUVES, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Patrick URIEN

Procurations (1) : Isabelle AUFFRET à Christian TROADEC

Absents : /

Pass commerce et artisanat : charcuterie Arzur

Rapporteur : Paul BOUSSARD - Technicienne référente : Nathalie MILIN

Entreprise : Charcuterie traiteur Arzur
Activité : Charcuterie traiteur
Adresse : 5 rue Félix Faure - 29270 CARHAIX

Montant de l'aide publique sollicitée : 7 500,00€ HT

- **30 %** des investissements matériels subventionnables d'un montant de 35 200,33 € HT **au titre du Pass commerce et artisanat (montant des dépenses plafonné à 25 000€ HT).**

Description du projet d'investissement :

Le projet porte sur le changement des vitrines réfrigérée du magasin, la modification de l'entrée changeant les menuiseries, raccordement au gaz de ville ainsi que moderniser le magasin en effectuant des travaux de peinture extérieur et intérieur.

Investissements matériels	Catégorie	Montant HT	Taux	Montant subvention
Menuiseries	Investissements immobilier	4 988,53€	*30 %*	
Alimentation gaz de ville	Investissement immobilier	4 891,80	*30%*	
Vitrines réfrigérées	Investissement matériel	15 820,00€	*30%*	
Peinture	Investissement immobilier	9 500,00€	*30%*	
	Total HT	**35 200,33€***		**7 500,00€**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260922-DB_2026_25-DE

A l'unanimité, les membres du bureau communautaire attribuent au titre du Pass commerce et artisanat une subvention d'un montant de 7 500,000€ soit 30% des investissements subventionnables d'un montant de 35 200,33€ HT (montant des dépenses plafonnée à 25 000€ HT).

Carhaix, le 11 septembre 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTÉ